

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°	
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029	
- David BELDA	(délégués/ Ville)			
- Marylise ISIDORE				
- Guillaume KICHENAMA				
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY				
- Dominique TURPIN				
- Éric DELORME				
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY				
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>				
<hr/>				
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide		
	(partenaire)	Lilomots		
	(partenaire)	ADPÉSR		
	(partenaire)	CAP		
	(partenaire)	Prévention PÉI		
	(partenaire)	ARCV		
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre		
<hr/>				
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter		
<hr/>				
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source		
<hr/>				
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI		
<hr/>				
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE		
<hr/>				
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP		
<hr/>				
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN		
- Raihanah VALY				
- Gérard FRANÇOISE				
- Christèle BEAUMIER				
<hr/>				
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR		
- Nouria RAHA				
<hr/>				
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC		
<hr/>				
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)	

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) *élu absent à la séance*

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noëla MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide	
	(partenaire)	Lilomots	
	(partenaire)	ADPÉSR	
	(partenaire)	CAP	
	(partenaire)	Prévention PÉI	
	(partenaire)	ARCV	
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre	
<hr/>			
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
<hr/>			
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI	
<hr/>			
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	
<hr/>			
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN	
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR	
- Nouria RAHA			
<hr/>			
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC	
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) *élu absent à la séance*

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noëla MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

**OBJET**        **Mise en place des budgets participatifs de la Ville de Saint-Denis**  
Phase expérimentale

---

Ce rapport a pour objet la mise en place des budgets participatifs de la Ville de Saint-Denis, avec la mise en place d'une phase expérimentale en 2021.

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés et choisis par eux.

La municipalité entend ainsi reconnaître l'expertise populaire et les savoirs citoyens en permettant aux dionysiens de prendre une part active dans l'aménagement et l'amélioration de leur cadre de vie.

Les enjeux de cette démarche sont :

- de créer les conditions d'une gouvernance qui permette aux administrés de s'impliquer dans la prise de décision et dans la réalisation des projets de proximité et d'intérêt général.
- de garantir l'investissement public au plus près des besoins des citoyens.
- d'accentuer la coopération entre citoyens, services de la Ville et élus au profit de l'intérêt général.
- de favoriser une relation de confiance entre la Ville et les habitants qui auront la preuve que leur voix compte et a de l'impact sur leur quotidien.

Il s'agit également de permettre aux citoyens de comprendre et d'appréhender le cycle d'un projet d'investissement d'intérêt collectif, de son identification à sa réalisation jusqu'à son évaluation et de participer à la construction de la Ville fraternelle et écologique. Un double objectif est ici atteint : améliorer le cadre de vie tout en amplifiant le lien social dans les quartiers.

Pour ce faire, la Ville s'inspirera de l'expérience des villes qui portent des budgets participatifs (Paris, Grenoble, Montreuil, Rennes...) et comme celles-ci, elle utilisera une plateforme numérique pour sa mise en œuvre.

Les critères d'éligibilité des projets proposés seront précisément définis lors de cette phase d'expérimentation. Ils devront porter sur des dépenses d'investissement, satisfaire un motif d'intérêt général tout en entrant dans le champ des compétences communales.

Enfin, l'enveloppe financière dévolue aux budgets participatifs sera déterminée chaque année dans le cadre des exercices budgétaires.

L'élaboration du budget participatif repose donc sur une phase d'expérimentation en 2021. S'agissant des modalités de mise en œuvre, il conviendra de s'interroger sur : la définition du périmètre de l'expérimentation (exemple : par territoire, par thématique) ainsi que l'enveloppe budgétaire (exemple : en fonction de critères sociaux, du poids de la population, etc.).

Il vous est donc demandé de :

- 1° valider le principe de la création des budgets participatifs ;
- 2° valider le principe de la mise en place d'une phase expérimentale ;
- 3° autoriser la Maire ou son (sa) représentant(e) à faire les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.



**OBJET**      **Mise en place des budgets participatifs de la Ville de Saint-Denis**  
Phase expérimentale

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom des commissions « Ville Citoyenne », « Ville Fraternelle », « Ville Ambitieuse », « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*8 abstentions : BEGUE Vincent, YENG-SENG BROSSARD Wanda (par procuration), GANY Haroun,  
RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier (par procuration), BABEF Corinne,  
LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela*

#### **ARTICLE 1**

Valide le principe de la création des budgets participatifs

#### **ARTICLE 2**

Valide le principe de la mise en place d'une expérimentation

#### **ARTICLE 3**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à faire les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

**OBJET**        **Mise en place des budgets participatifs de la Ville de Saint-Denis**  
Phase expérimentale

---

Ce rapport a pour objet la mise en place des budgets participatifs de la Ville de Saint-Denis, avec la mise en place d'une phase expérimentale en 2021.

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés et choisis par eux.

La municipalité entend ainsi reconnaître l'expertise populaire et les savoirs citoyens en permettant aux dionysiens de prendre une part active dans l'aménagement et l'amélioration de leur cadre de vie.

Les enjeux de cette démarche sont :

- de créer les conditions d'une gouvernance qui permette aux administrés de s'impliquer dans la prise de décision et dans la réalisation des projets de proximité et d'intérêt général.
- de garantir l'investissement public au plus près des besoins des citoyens.
- d'accentuer la coopération entre citoyens, services de la Ville et élus au profit de l'intérêt général.
- de favoriser une relation de confiance entre la Ville et les habitants qui auront la preuve que leur voix compte et a de l'impact sur leur quotidien.

Il s'agit également de permettre aux citoyens de comprendre et d'appréhender le cycle d'un projet d'investissement d'intérêt collectif, de son identification à sa réalisation jusqu'à son évaluation et de participer à la construction de la Ville fraternelle et écologique. Un double objectif est ici atteint : améliorer le cadre de vie tout en amplifiant le lien social dans les quartiers.

Pour ce faire, la Ville s'inspirera de l'expérience des villes qui portent des budgets participatifs (Paris, Grenoble, Montreuil, Rennes...) et comme celles-ci, elle utilisera une plateforme numérique pour sa mise en œuvre.

Les critères d'éligibilité des projets proposés seront précisément définis lors de cette phase d'expérimentation. Ils devront porter sur des dépenses d'investissement, satisfaire un motif d'intérêt général tout en entrant dans le champ des compétences communales.

Enfin, l'enveloppe financière dévolue aux budgets participatifs sera déterminée chaque année dans le cadre des exercices budgétaires.

L'élaboration du budget participatif repose donc sur une phase d'expérimentation en 2021. S'agissant des modalités de mise en œuvre, il conviendra de s'interroger sur : la définition du périmètre de l'expérimentation (exemple : par territoire, par thématique) ainsi que l'enveloppe budgétaire (exemple : en fonction de critères sociaux, du poids de la population, etc.).

Il vous est donc demandé de :

- 1° valider le principe de la création des budgets participatifs ;
- 2° valider le principe de la mise en place d'une phase expérimentale ;
- 3° autoriser la Maire ou son (sa) représentant(e) à faire les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

**OBJET**      **Mise en place des budgets participatifs de la Ville de Saint-Denis**  
Phase expérimentale

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-004 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom des commissions « Ville Citoyenne », « Ville Fraternelle », « Ville Ambitieuse », « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*8 abstentions : BEGUE Vincent, YENG-SENG BROSSARD Wanda (par procuration), GANY Haroun,  
RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier (par procuration), BABEF Corinne,  
LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela*

#### **ARTICLE 1**

Valide le principe de la création des budgets participatifs

#### **ARTICLE 2**

Valide le principe de la mise en place d'une expérimentation

#### **ARTICLE 3**

Autorise la Maire ou son (sa) représentant(e) à faire les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.